

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 23 juillet. — Le *Morning-Chronicle*, qui passe pour l'organe de lord Palmerston, publie l'article suivant sur l'intervention :

Nous croyons que le refus de l'empereur d'Autriche d'envoyer des troupes au camp de Kalish, et d'assister aux conférences, soit à Kalish, soit à Toplitz, n'est-ce pas ce qui indique seulement l'intention de S. M. de se séparer de la sainte alliance. On apprend que l'Autriche varie surtout avec les deux autres puissances, en ce qui regarde l'intervention qui a lieu dans les affaires d'Espagne de la part de la France. Aucune des trois cours du Nord n'a donné de note positive contre la France à l'égard de cette intervention ; mais on a pris des informations, et l'on sait ce qui aurait eu lieu en cas d'intervention positive.

L'empereur de Russie a, comme de coutume, ouvert la marche. Le czar s'en réfère aux précautions avec lesquelles il est intervenu dans les affaires de la Grèce, n'ayant rien fait à ce sujet sans avoir consulté et agi de concert avec ses alliés de France et d'Angleterre. Il a été contraint à faire la guerre contre la Turquie pour venger un affront ; mais il s'est abstenu de pousser les avantages de ses armes au-delà du point où s'arrêterait la punition de cette insulte, il a mis bas les armes, et s'est contenté d'une indemnité pour les dépenses de la guerre, et depuis il s'est abstenu scrupuleusement de s'immiscer dans les affaires de la Porte, sauf le cas où son assistance serait demandée pour repousser un orgueilleux ennemi.

La note russe déplore que la France se soit interposée en faveur de l'Espagne sans consulter le moins du monde les puissances du Nord. Pourquoi attaquer aussi un prince qui ne l'a jamais provoquée ? Pourquoi vouloir révolutionner la Péninsule ? Pourquoi empêcher le peuple espagnol de reconnaître l'autorité de l'héritier légitime du trône, ce qui ne fait que prolonger la guerre civile ?

Suit alors un petit mot flatteur pour Louis-Philippe. Comment un prince qui a dans sa jeunesse combattu (à Valmy, à Jemmapes), contre l'intervention étrangère en France, peut-il agir dans un sens entièrement contraire en Espagne ? Ce qu'il y a de piquant dans cette note, c'est que son contenu est entièrement en contradiction avec les dispositions que le czar avait d'abord manifestées de consentir au mariage de sa nièce, la fille aînée du roi de Wurtemberg, avec le duc d'Orléans.

Le ton de la note prussienne était moins arrogant ; elle était conçue comme venant de la part d'un ami qui tient plus à louer qu'à blâmer. On y fait l'éloge des mesures prises par le gouvernement français pour la repression de l'esprit turbulent qui règne en France ; pour ses efforts tendant à diminuer la frénésie de la presse, et pour avoir maintenu la paix générale. Le roi espère que ce système politique sera continué et qu'aucune circonstance ne viendra troubler les relations qui existent entre les puissances.

La note autrichienne ne menace ni ne conseille ; elle se borne à demander si l'intention de la France est d'intervenir en Espagne et, dans l'affirmative, jusqu'où irait cette intervention ? On assure de plus que l'empereur a résolu de discontinuer dans quelque temps les subsides payés à don Carlos par le trésor autrichien du vivant de l'empereur François.

— On calcule que dans 15 jours il y aura déjà 7,000 hommes de la légion auxiliaire anglaise en Espagne.

— Il est arrivé à Londres des nouvelles de Lisbonne du 10 juillet. On croit que des négociations relatives au second mariage de dona Maria sont en ce moment l'objet d'une correspondance très active entre les gouvernements d'Angleterre et de Portugal. La vente des biens ecclésiastiques se poursuit sans obstacle dans ce petit royaume, où il n'est plus question du parti mignoliste.

— Le *Morning-Chronicle* annonce que le pape a cessé de payer à don Miguel la pension de 300 livres sterling par an (7,500 francs environ), qu'il lui comptait sur les fonds mis à sa disposition par les autres puissances. Don Miguel est aussi privé des 16,000 livres sterling qui devaient lui être comptées par an (400,000 francs) en vertu du traité de la quadruple alliance, dans le cas où il se serait abstenu d'actes politiques. La révocation de son acte d'abdication a été considérée comme dégageant les puissances de leur promesse.

— Dans la chambre des communes, les discussions en comité sur le bill de l'église irlandaise, ayant été reprises, sir Robert Peel a demandé, par

une motion, que ce bill soit scindé en deux parties, dont l'une aurait pour but de régler la perception des dîmes, et l'autre d'introduire des réformes dans l'église protestante en Irlande, en déclarant que lui et ses amis s'opposeraient de toutes leurs forces à cette seconde partie du bill.

Les discussions sur cette motion ont été fort vives, et ont été enfin ajournées à la séance du lendemain.

Le 24 juillet. — Les ministres du cabinet se sont réunis ce matin, chez lord Melbourne, au bureau de la trésorerie.

— Il est arrivé de Bruxelles à Londres un officier qui propose de lever des troupes pour le service de la reine d'Espagne, bien que sur une échelle moins vaste que celle proposée d'abord par les autorités espagnoles. On propose de lever un corps de 2,000 hommes d'infanterie et 300 cavaliers, pour le commandement duquel on croirait trouver un nombre suffisant d'officiers belges à des conditions qui leur permettraient de reprendre leur grade dans l'armée belge après avoir rempli le but de l'expédition. On croit, dit le *Times*, que l'offre de l'officier belge, arrivé à Londres, sera refusée. Le directeur de l'expédition anglaise ayant la conviction que les engagements déjà reçus suffiront pour donner de la confiance aux partisans de la reine.

— Les débats sur la question de l'église irlandaise se sont terminés hier soir dans la chambre des communes, qui a rejeté l'amendement de sir Robert Peel, par une majorité de 37 voix, savoir : 282 pour et 319 contre.

Les principaux orateurs contre étaient M. Ward, M. Sheil, lord Morpeth, lord John Russel et M. O'Connell. Le discours de ce dernier, qui a clos les discussions, a fait connaître que la population catholique en Irlande montait à 6,500,000 habitans ; ce qui a paru faire une profonde impression sur l'assemblée. M. Jackson et lord Stanley avaient parlé en faveur de la motion. C'est passé les trois heures de la nuit que la chambre a procédé à la décision qui a amené le résultat ci-dessus annoncé. C'est dans la séance de ce soir que le bill sera définitivement adopté.

## FRANCE.

Paris, le 25 juillet. — La famille royale quittera Neuilly samedi prochain, et viendra habiter le château des Tuileries jusqu'après les fêtes de juillet.

— La Bourse sera fermée les 28 et 29 juillet ; elle tiendra le 27 pour ne pas interrompre les opérations pendant quatre jours, le 26 étant un dimanche.

— On vient de publier le programme des fêtes de juillet, en voici les principales dispositions :

« Le lundi 27, un service en l'honneur des citoyens morts en 1830 pour la défense des lois et de la liberté, sera célébré dans les édifices consacrés aux différens cultes. Seize dots de trois mille francs seront constituées en faveur des fils ou filles des combattans de juillet 1830, juin 1832 et avril 1834. Des distributions de secours seront faites à domicile dans les douze arrondissemens de Paris. — Le mardi 28, le roi passera en revue la garde nationale du département de la Seine et les troupes de la garnison. — Le mercredi 29, les mariages des filles dotées seront célébrés. Il y aura spectacle gratis sur tous les théâtres de Paris, et des jeux sur les places publiques. Le soir, il y aura illumination et feu d'artifice aux Champs-Élysées. »

— On attribue l'ouvrage *la Russie, l'Angleterre, la France et la Turquie*, à lord Ponsomby, qui a été ambassadeur anglais au Brésil, à Bruxelles et à Constantinople. (Temps.)

— On affirme que Mlle de Morell a été fiancée ces jours passés à M. d'Estouilly, et qu'on n'attend, pour la célébration du mariage, que le rejet du pourvoi en cassation formé par la Roncière.

— Une maladie cruelle, qui fait chaque jour de terribles ravages, et qui a déjà nécessité plus d'une opération douloureuse, retient Mme. de Feuchères alitée au Palais-Bourbon. Les visites fréquentes de quatre médecins prouvent que la maladie est sérieuse.

— L'Élection de Bordeaux annonce la suspension de paiement des deux premières maisons de commerce de la place de Bordeaux.

— Le Musée de Nîmes vient de s'enrichir du tableau de Paul Delaroche, représentant Cromwell soulevant le couvercle du cercueil de Charles I<sup>er</sup>.

— La récolte des grains est presque généralement terminée dans la Normandie, elle est très abondante, et la qualité du fourrage excellente. Les blés, les avoines sont de toute beauté. Dans quelques localités, les pluies d'orage ont fait verser les blés ; néanmoins la récolte sera au moins d'un tiers au-dessus de celle de l'année dernière. Les pommiers sont également chargés de fruits. Enfin l'abondance de toutes les récoltes est extraordinaire.

— Depuis quelque temps, une maison de roulage d'Angoulême s'apercevait que beaucoup d'objets expédiés par elle n'arrivaient pas à destination. Inquiète, elle voulait savoir la cause de ces accidens ; et après quelques recherches, elle apprit que ces marchandises lui étaient volées en route. Sur la demande du chef de cette maison, l'autorité l'introduisit dans une maison située sur la route de Paris à Bordeaux, où se passait le plus singulier spectacle. On y était en fête continue. Les convives n'étaient point du plus haut étage ; c'étaient de pauvres diables dans l'ivresse d'une aisance et d'un bien-être inaccoutumés, dont le vêtement grossier contrastait grotesquement avec le magnifique linge de table, avec de la vaisselle en porcelaine dorée. On y portait des vestes de bure, et on s'y mouchait dans la batiste. La ménagère de cette joyeuse réunion était coiffée d'un beau foulard des Indes ; un cachemire flottait sur ses épaules, ses pieds pouvaient à peine contenir dans de jolies et élégantes pantoufles.

Le vol était si évident, que le magistrat n'eut plus qu'à faire prendre par la force armée. Ainsi finirent le bonheur de ces voleurs épicuriens et les pertes de la maison de roulage, qu'on n'estime pas à moins de 3,000 francs.

— Le nombre des visas et passeports délivrés à Marseille s'est élevé pour les journées du 16 et du 17, à 306.

Le 18, l'état-civil a enregistré 61 décès, dont 44 de cholériques.

On annonce que le choléra s'est déclaré avec gravité à Aix.

Le choléra sévit dans la plupart des villages du département du Var, et a acquis plus de gravité encore à Grasse et à Frejus. Il vient aussi d'éclater à Nice, d'où une grande partie des habitans s'est enfuie.

L'abbé Dupuy, grand-vicaire de l'évêque de Fréjus, a succombé au choléra dans la ville du Luc (Var).

On annonce la mort de M. l'évêque de Fréjus, qui était allé à Toulon porter les secours de la religion aux victimes du choléra.

— Le *Sémaphore* dit que le choléra s'est déclaré à Gènes.

— Le nombre des voitures qui circulent en ce moment dans Paris, pour le transport en commun des habitans de la capitale, s'élève à 256 ; savoir : Omnibus, 54 ; — Dames-Blanches, 26 ; — Tricycles, 20 ; — Favorites, 48 ; — Orléanaises, 22 ; — Diligentes, 14 ; — Béarnaises, 24 ; — Citadines, 18 ; — Parisiennes, 18 ; — Ecossaises, 6 ; — Batignollaises.

On porte à 11 millions les recettes faites par ces différentes voitures pendant l'année 1834.

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnaient les

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager ; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a, sur l'affaire du 8, des détails qui prouvent que cette action est loin d'avoir autant de gravité qu'on s'était plu à le répandre; une position a été enlevée aux carlistes, qui voulaient s'opposer au passage de Cordova vers Puente la Reyna, et qui ont perdu bon nombre de leurs sans pouvoir parvenir à couper la route aux troupes de la reine; ces troupes, ainsi que nous l'avons dit, étaient le 15 devant cette place, dont la garnison, dès le 14, avait fait une sortie dans laquelle a été tué le colonel d'artillerie Gaston.

Ce même jour, 15, don Carlos, à la tête de 16 bataillons, s'est porté au devant de Cordova, et a établi ses avant-postes au village d'Arroniz, deux lieues au sud d'Estella, sur la gauche d'une petite rivière appelée Ega. Les troupes de Cordova, dans la matinée, sont venues occuper l'autre rive, et tout faisait présumer qu'une affaire aurait lieu le lendemain. Effectivement, le 16, dès la pointe du jour, les christinos ont commencé l'attaque que les carlistes ont vigoureusement repoussée d'abord; mais après un combat qui a duré une partie de la journée, les bandes de don Carlos ont été mises en déroute et se sont retirées en désordre sur Estella, où Cordova a dû les poursuivre.

On parle d'un grand nombre de morts et de blessés; mais ce qui serait plus important, c'est qu'à la suite de cette affaire, un bataillon de Castille, formé de prisonniers faits par Zumalacarré, a quitté les factieux et est rentré dans les rangs des troupes de la reine. La confiance est aujourd'hui revenue sous les drapeaux d'Isabelle II, et, par contre-coup les rebelles perdent courage. Aussi toutes les forces carlistes sont-elles concentrées dans leur ancienne retraite des Amescos.

Bilbao est toujours fort tranquille: les habitans qui avaient quitté cette ville commencent à y revenir. Sur la frontière du côté de Béhoie, les bandes ne paraissent plus, et la tête du pont de la Bidassoa est toujours occupée par les urbains. On parle de quelques coups de fusil tirés sur deux donaniers français par les factieux, et de l'attaque d'une barque de la même nation dans les eaux de Saint Sébastien, mais tout cela n'est pas sérieux.

Dans l'Aragon, les populations se prononcent pour la suppression totale des couvens, et tôt ou tard, il faudra bien que le gouvernement espagnol adopte cette grande mesure, s'il veut satisfaire l'opinion publique, et la ranger de son côté. Toutefois, il n'est pas sans inquiétude sur cette manifestation du peuple espagnol.

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 26 JUILLET.

Nous apprenons que M. Guinard est arrivé à Bruxelles, et que n'ayant pu obtenir le visa de son passeport pour résider à l'intérieur, il s'est déterminé à se rendre en Angleterre. En conséquence son passeport a été visé pour Ostende. (Union.)

Nous n'avons rien trouvé dans le *Moniteur* d'hier qui vint confirmer ou détruire le bruit qui s'est répandu des expulsions. Nous lisons dans le *Courrier belge*:

« La nouvelle que nous avons donnée hier a trouvé des incrédules. Nous apprenons néanmoins à ne pouvoir en douter que l'ordre a été envoyé aux gouverneurs de se saisir des réfugiés français qui seront embarqués à Ostende. »

Si le fait est exact, nous ne pourrions tarder à connaître la teneur de la circulaire. Mais nous persistons à croire que le ministère, ne fut ce que dans son propre intérêt et pour ne pas augmenter ses embarras ne fera point exécuter une mesure aussi odieuse. (Emançip.)

M. de Knyff, général, au service du roi de Hollande, est en cette ville depuis plusieurs jours. Il a assisté avant-hier et jeudi aux courses de chevaux. (Lynx.)

Par ordonnance de la chambre du conseil, le nommé Lelong, imprimeur et éditeur du journal *Méphistophéles*, vient d'être renvoyé, du chef de calomnie par la voie de son journal envers le sieur Marie Derallienne, devant la chambre des mises en accusation.

— Le nommé Henri Van den Busche, de Beveren, près de Roulers, âgé de 41 ans, forçat libéré, a été récemment arrêté par les gardes champêtres de Rumbek, auxquels il a opposé une vive résistance, en faisant usage de son couteau. Cet individu est soupçonné d'être l'un des auteurs du vol considérable commis au commencement de ce mois, au préjudice des frères de Witte, à Cools-camp. On l'a vu nanti d'une grande quantité de pièces de cinq francs au moment de son arrestation, et Van den Busche a laissé tomber cet argent en route. Deux petites bourses en toile, trouvées en sa possession, ont déjà été reconnues par le fermier de Witte et son épouse. De nouveaux renseignements parvenus à la justice, permettent d'espérer qu'on parviendra bientôt à découvrir les autres coupables.

### COURSES DE CHEVAUX.

Malgré le temps superbe qui a encore favorisé la fête d'hier, la foule était beaucoup moins grande que jeudi. LL. MM. n'y assistaient pas à cause de la mort de la comtesse de Mensdorff. On remarquait dans leur loge M. le marquis de Chasteler, qui en arrivant, est allé poser sur la tribune des membres de la société des courses, le magnifique vase en vermeil donné par le roi; M. le comte d'Aerschot, M. Rouppe, M. van Praet et M. Seutin.

Les courses ont commencé à deux heures 20 minutes.

La première était celle des poneys: prix municipal, 400 francs, et 50 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice. L'épreuve était d'un seul tour de l'arène.

On avait dit d'abord que Spinette, à M. le comte Duval de Beaulieu, fournirait seule cette course, mais lord Seymour y a mis aussi un de ses chevaux, monté par le vieux Robinson, son jockey, dont l'adresse a attiré l'attention des spectateurs. Le cheval de lord Seymour a fourni sa course en 2 minutes et l'a emporté sur son adversaire d'une demi longueur de cheval.

La seconde course, celle des chevaux de toutes races, offrait beaucoup plus d'intérêt tant à cause du grand nombre de concurrents qu'à cause de l'importance du prix, qui était le vase en vermeil, donné par S. M. Elle a été fournie par Morato, à lord Seymour; Sophie, au colonel Hotton; Navarin, au colonel Lyster; Synétry, à M. Topham; Pigeon, à la société Vervétoise; Black Giant, à M. de Louzada.

La course était de deux épreuves en partie liée, chacune de deux tours de l'arène.

Morato a emporté le prix, ayant fourni les deux courses chacune en 4 minutes. Le prix a surtout été disputé par Pigeon, qui, à chaque épreuve, a suivi de très-près son adversaire. A la seconde épreuve, Navarin s'est dérobé et s'est blessé à la jambe.

C'est M. le marquis de Chasteler qui a remis le vase à lord Seymour.

Après chaque épreuve, il y a eu une course particulière entre les deux chevaux qui avaient fourni la première course, Spinette et le cheval de lord Seymour.

Les succès ont été balancés: Spinette l'a emporté à la première épreuve et le cheval de lord Seymour à la seconde. Chaque épreuve a été fournie en 2 minutes.

La dernière course était celle des chevaux indigènes; elle consistait aussi en deux épreuves en partie liée, chacune de deux tours de l'arène. Le prix était de 2,500 francs.

Elle a été fournie par Erivan, à M. le comte Duval de Beaulieu, et Moonraker, à M. Spitaels. C'est Erivan qui l'a emporté aux deux épreuves; chacune a été fournie en 4 minutes, 40 secondes.

Les fêtes se sont terminées sans accident.

Des mesures ont été prises par la société d'encouragement pour que les courses du mois de septembre ne laissent rien à désirer. Elle se propose, dit-on, de fonder un grand prix qui égalera celui qui est donné aux grandes courses de France. Elle doit s'occuper activement de ce projet.

## LIEGE, LE 27 JUILLET.

### EXPORTATIONS A JAVA.

Le *Lynx* a récemment publié le tableau des exportations faites à Java pendant l'année 1834. Cette publication était accompagnée de commentaires, dans lesquels on exagérait, selon nous, les conséquences de la perte du marché de Batavia, et, cette occasion, nous avons dit que la part de la Belgique dans ces exportations à Java, n'aurait été dans aucun cas, aussi considérable qu'on semblait le penser.

Pour soutenir notre thèse, nous avons fait remarquer d'abord que parmi les douze articles indiqués par le tableau, il en étaient d'assez importants dont la Belgique ne faisait point le commerce d'exportation; tels sont, entr'autres, les aciers et les cuivres.

Nous avons ensuite soutenu que les liqueurs fortes auraient été fournies par la Hollande.

Quant aux cotons, l'article le plus considérable du tableau, nous avons dit encore que les anglais soutenaient la concurrence contre les produits belges, et qu'ainsi une partie de ce même article aurait été fourni par les fabricants de la Grande Bretagne.

Enfin, nous avons fait remarquer pour les draps et les cristaux, vendus à Java, qu'ils devaient en partie, sortir de nos fabriques, car la Hollande est encore, malgré les événements de 1830, un de nos débouchés pour ces produits de notre industrie; et qu'ainsi sous ce rapport encore la perte éprouvée par la Belgique était moins considérable qu'on voulait le donner à penser.

Le *Lynx* a contesté l'exactitude de quelques-unes de nos assertions. Il prétend, entr'autres choses, que par suite des progrès faits dans les fabriques de coton en Belgique, la totalité de cet article aurait été fournie à Batavia en 1835, par les manufactures de notre pays.

En vérité le *Lynx*, qui critique les hypothèses, chez ses adversaires, ne s'en fait pas faute lui-même. La nôtre repose au moins sur des antécédens. Avant la révolution, les Anglais soutenaient la concurrence contre nous à Batavia; au moyen des bénéfices faits sur les retours, d'économies opérées sur le fret, etc., ils bravaient le droit de 25 p. c. dont était frappés leurs produits; en 1829 et 1830, les exportations en coton, de la Société de Commerce, ne montaient qu'à 1,640,000 fl. (r). Dire en présence de ces chiffres qu'elles se seraient aujourd'hui élevées à dix millions de francs, c'est aussi établir une pure hypothèse. Croit-on que les Anglais soient restés stationnaires pendant cinq années et sous le rapport industriel, et sous le rapport commercial, enfin le moment où l'on réclame des mesures de protection sur son propre marché n'est-il pas bien choisi pour prétendre qu'on aurait expulsé complètement les étrangers du marché de Batavia?

Le *Lynx* dit, à propos du drap, que si la Hollande ne peut fournir cet article par elle-même, elle va le chercher ailleurs, et bien certainement, dit-il, ce n'est pas en Belgique.

Nous soutenons précisément le contraire. Nous disons qu'une partie de nos produits en draps s'écoulaient encore en Hollande, en transitant par la Prusse, et il résulte de là que, si les hollandais envoient du drap à Batavia, une partie de leurs envois sort de nos ateliers. Certes, le marchand d'outre Moerdyck sait calculer, et comme la Belgique lui offre à meilleur marché que tout autre pays, les qualités de draps qui lui conviennent, c'est de chez nous qu'il tire cet article. Aussi est-il à la connaissance de tout le monde qu'on trouve nos draps dans les magasins d'Amsterdam et de Rotterdam. Le *Lynx* pourra bien nier ce que nous avançons; mais nous n'écrivons point seulement pour ce journal, notre but est d'établir la vérité et nous affirmons qu'aucune espèce de preuve ne saurait être apportée contre nos assertions. Nous en appelons, du reste, au témoignage de tous les hommes au courant des affaires commerciales.

(1) Aanspraak van G. Schimmelpenninck, président der neederlandsche handelmaatschappij, bij de opening der gewone jaarlijksche bijeenkomst van der Raad dier maatschappij, op den 45den, junij 1831.

Dans le tableau des importations à Java, l'article des cristaux, verres et porcelaines figure pour une somme de 299,000 flor.; nous avons avancé que la Belgique devait avoir fourni une partie des cristaux. Le *Lynx* le nie d'une manière assez formelle. Voici ce que nous lui opposerons: l'année dernière, il a été déclaré en sortie à la douane de notre ville des cristaux pour la Hollande par l'Allemagne, équivalant à une valeur de 62,000 francs; nous ne parlons point, qu'on le remarque bien, des exportations qui ont lieu par la Meuse, ensuite de permis de batelage, et ce sont les plus considérables; nous nous en procurerons le chiffre. Nous ferons aussi observer qu'il existe un droit d'un demi pour cent à la sortie, et il est, certes, bien permis de croire que les déclarations ne font pas connaître la valeur exacte de ces exportations. Notons encore que la somme de 299,000 flor. qui figure en tableau n'est point entièrement consacrée aux cristaux; une partie de ces 299,000 flor. a été employée en achats de verres et de porcelaines; or, la Belgique ayant fourni des cristaux pour une somme approximative d'au moins 150 mille francs, nous demandons si nous avons eu tort de dire que nos fabriques pourraient revendiquer une partie de l'article.

Quant aux liqueurs fortes, aux aciers et aux métaux, le *Lynx* admet que la Belgique n'aurait point fourni ces articles.

Le ministre de l'intérieur informe que l'adjudication à laquelle il a été procédé à Bruxelles, le 15 de ce mois, en présence de M. le gouverneur de la province du Brabant, pour la fourniture d'environ 1000 tonneaux de rails en fer laminé pour la construction du chemin de fer, avec les qualités correspondantes de coussinets, chevilles et clavettes, n'est pas approuvée.

Le tribunal correctionnel de Verviers s'est occupé avant-hier du pourvoi en appel formé par les prévenus de complicité des tapages et bruits nocturnes qui ont eu lieu dans la nuit du 10 au 11, contre le juge de paix du canton de Verviers, en date du 30 juin dernier, qui les condamne solidairement à 12 fr. d'amende et aux frais. Après avoir entendu les plaidoieries de MM. de Geradon et Harla pour les prévenus et la réplique du ministère public, le tribunal a rendu un jugement qui met la décision dont appel au néant et renvoie les prévenus de l'action formée contre eux.

L'Italie vient de perdre une de ses illustrations musicales, la célèbre Anna-Maria Pellegrini Celoni est morte après une maladie qui a duré quelques années; elle était de l'Académie philharmonique de Bologne; elle avait poussé l'art du chant à sa perfection, et avait été, jeune encore, l'admiration et les délices de son temps; elle avait dédié à Cagnola, avec qui elle était liée, un ouvrage sur les principes de l'art dans lequel elle s'était illustrée. (Notizie del Giorno.)

La députation des états de la province de Namur, sur la demande qui lui en a été faite par la société établie en cette ville pour l'amélioration de la race des chevaux et l'organisation des courses annuelles, vient de lui accorder, sur les fonds provinciaux, une somme de 1000 francs pour cette année.

Kalisch est une ville provinciale de second rang, le chef-lieu de la Waiwodie du même nom, avec 7 à 8,000 habitants. C'est une des villes les mieux bâties parmi les villes polonaises. En 1807 elle devint importante sous le rapport militaire, car on en fit un entrepôt de troupes et armes entre l'Occident et le Nord. Non loin de la frontière de la Silésie et de Posen, un assez grand commerce se fait par cette ville pour la Pologne et la Russie. La grande plaine qui l'environne est fort propre à de grandes manœuvres militaires.

On écrit de Hamme, 24 juillet: On évalue à 600,000 fr. le lin sur pied acheté par les traficans de cette commune, de la province et de celles du Brabant et d'Anvers. Quoique partout il y ait double récolte comparativement à 1834, il y aura moins de graine que dans cette dernière année. Nos corderies sont dans un état florissant; les ouvriers travaillent 18 heures par jour. On vend notamment des cordes plates pour les provinces de Liège et du Hainaut, qui sont fortement demandées.

— On écrit de Francfort, à la Gazette d'Augsbourg :

« Il paraît qu'il règne un certain mécontentement en Hollande; on se plaint dans la plupart des lettres qui nous parviennent, de la stagnation qui existe dans les affaires et que l'on attribue à la fausse position dans laquelle se trouve le cabinet de La Haye vis-à-vis de celui de Bruxelles. On espère en Hollande qu'à la réunion prochaine des monarches à Tœplitz il sera enfin pris un arrangement final dans la question territoriale luxembourgeoise. Le prince d'Orange doit se rendre à Tœplitz et l'on y attend aussi les princes de l'Allemagne méridionale. »

— Un baron allemand a créé sur les rives de la Tamise, près de Chelsea, un établissement féodal où il se livre avec d'opulents amis aux amusements du moyen âge. Ainsi, dans un innocent tournoi, on voit le baron, le casque en tête, accompagné de quatre petits écuyers montés sur des poneis gris, reproduire les grands coups de lance décrits dans Ivanhoé, mais toujours sans répandre de sang.

— D'après les rapports faits dans les dernières réunions des états-provinciaux, la population de la Hollande, au premier janvier 1835, était comme suit :

Brabant septentrional,	348,493	âmes
Gueldre,	318,648	»
Hollande septentrionale,	407,798	»
Hollande méridionale,	489,681	»
Zélande,	438,937	»
Utrecht,	435,521	»
Frise,	215,968	»
Groningue,	166,164	»
Overyssel,	486,019	»
Drenthe,	67,230	»
2,474,459		âmes.

Des arrêtés royaux du 22 juillet accordent :

1° Au sieur Quevaux-Villers (Louis), domicilié à Tournay (Hainaut), un brevet d'importation de dix années, pour une nouvelle machine à faire des briques, tuiles, carreaux, etc. Ce brevet est accordé à l'impétrant sous la condition expresse de concéder, à l'expiration de la 3<sup>e</sup> année de la date de ce privilège, à tous les industriels belges qui le lui demanderont, le droit (avec toutes les instructions nécessaires pour en user utilement) de confectionner, vendre et mettre en œuvre, lesdits objets, et ce moyennant une juste indemnité à convenir à l'amiable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le département de l'intérieur, après expertise contradictoire;

2° Au sieur Augustin (J. B. N.), domicilié à Bruxelles, un brevet d'importation de dix années, à partir du 30 septembre 1834, pour la fabrication des tonneaux à la mécanique. Ledit brevet est accordé à l'impétrant sous la condition expresse : 1° de monter et mettre en œuvre, dans le pays, la fabrication dont il s'agit, dans le délai d'une année, à partir de sa date; 2° de concéder, à l'expiration de la 3<sup>e</sup> année, de cette même date, à tous les industriels belges qui le demanderont, le droit (avec les instructions nécessaires pour en user utilement) de confectionner des tonneaux d'après les procédés qui y sont décrits, et ce moyennant une juste indemnité à convenir entre les intéressés, et, en cas de contestation, à fixer par le département de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

**EXPOSITION D'INDUSTRIE A BRUXELLES.**

AVIS. — La commission royale, chargée de la direction de l'exposition d'industrie, a l'honneur d'inviter MM. les fabricants, manufacturiers, artistes et artisans qui concourront à l'exposition, de joindre à l'envoi de leurs produits une liste indicative de ces mêmes produits, article par article. Cette liste qui servira à contrôler les déclarations faites et enregistrées aux secrétariats des administrations locales ainsi qu'aux greffes des gouvernements provinciaux doit assurer la vérification des objets à leur arrivée et l'exactitude du catalogue.

MM. les industriels en reconnaîtront donc l'utilité.  
Bruxelles, le 20 juillet 1835.  
Le président, **ROUPPE.**  
Le secrétaire, **GACHARD.**

**UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.**

MM. François Marie Guislin Versmessen, de St. Nicolas; Jean Servais Tuyaert, de Boom, et Guillaume Hubert Colen, de Maestricht, subiront l'examen de candidat le 30 juillet, à 4, 5 et 6 heures.

MM. Jules Isidore Bartels, de Bruxelles; Jean Pierre Toutsch, de Weiswampach, et Charles Emile Henkart, de Liège, subiront le même examen, le 31 dito, aux mêmes heures.

**Faculté des sciences.**

MM. Théodore Wacquant, de Foetz, et Jacques Dné, Delbovier, de St. Severin, subiront l'examen de candidat, à 4 et 5 heures.

M. Jean Gerard Eustache de Cour, subira le même examen le 30 dito, à 4 heures.

MM. Joseph Borlée, de Huy, et Charles Jean Benoit Passteels, de Bruxelles, subiront le même examen le 1<sup>er</sup> août, à 4 et 5 heures.

Séance publique du conseil de régence mardi 28 du courant, à 5 heures du soir.

**ETAT CIVIL DE LIÈGE du 24 juillet.**

Naissances : 2 garçons, 1 fille.  
Mariages 7; savoir : Entre Hubert Joseph Walther, Frère, avocat, Fond St. Servais, et Claire Hélène Orban, sans profession, rue pied du Pont-d'Ile. — Thomas Dartin, journalier, à Forêt, et Marie Catherine Deprez, journalière, sur la Fontaine. — Jean Joseph Watelet, armurier, derrière les Potiers, et Marie Joseph Odile Debras-sionne, couturière, faubourg St. Léonard. — Antoine Joseph Massenge, menuisier, rue Beauregard, et Marie Joseph Faisant, journalière même rue. — Guillaume Radone, houlleur, rue Xhevémont, et Frauçaise Courard, journalière, faubourg Sainte Marguerite. — Henri Paques, couvreur, à Alleur, et Marie Ida Fréson, cuisinière, rue Vinave-d'Ile. — Hubert Robert, perrequier, rue des Urselines, et Thérèse Gilon, sans profession, rue degrés St-Pierre.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir : Gilles Romain, âgé de 70 ans, cultivateurs, rue Volière, veuf de Marie Agnès Kettin. — Mathieu Louis Duvivier, âgé de 45 ans, tisserand, rue des Récolets, époux de Marie Catherine Barbe Mignon. — Gilles Hubert Bragard, âgé de 29 ans, batelier, sur la Batte, époux de Lambertaine Isabelle Marguerite Josephine Desaire. — Anne Marie Maller, âgée de 27 ans, couturière, derrière les Potiers, épouse de Cornelis Talmasse.

Du 25 juin. — Naissances : 5 garçons, 5 filles.  
Décès : 1 garçon, 2 filles.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)  
A L'OCCASION DE LA FÊTE,**

Dimanche, 26 JUILLET; HARMONIE à six heures, BAL à 8 1/2.  
Lundi 27, HARMONIE à six heures; à neuf, FEU D'ARTIFICE de la composition de Roggiéri, artificier de la Société.  
Jeudi 30, HARMONIE à six heures, suivi d'une tombola; il y aura 16 lots heureux, d'une valeur totale de 800 fr., et de plus 16 lots malheureux.  
Dès dimanche, des billets pour la tombola au prix de 50 centimes seront à la disposition des secrétaires chez le concierge de la société.  
Il n'en sera plus distribué jeudi après 7 heures. 966

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Les sœurs DEBOUNY, préviennent le public qu'elles viennent de transférer leur MAGASIN de MODES et NOUVEAUTÉS, rue Vinave-d'Ile n° 616. 987

Le sieur P. PRINZEN a l'honneur d'annoncer au public, que les scellés apposés à la maison mortuaire de feu Jean Prinzen son fils, à cause de l'absence de quelques-uns des héritiers présumptifs de ce dernier et en vertu de la loi qui l'ordonne en pareil cas, seront levés dans cinq ou six jours au plus tard, du consentement unanime de tous les ayant-droit à la succession.

Par suite de cette levée de scellés, la maison de commerce sise Place Verte, à Liège, continuera ses affaires qui n'ont été momentanément interrompues qu'à raison de l'apposition des scellés. 980

Beaux QUARTIERS à LOUER chez L. MONSEUR, rue de la Régence.

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778

La VENTE de la MAISON sise à Liège, rue Puits en Sock, Outre-Meuse, portant le n° 926, et l'enseigne du Cavalier, n'ayant pas eu lieu à cause de l'absence de l'un des intéressés, est définitivement remise au MARDI 41 AOUT 1835, à trois heures, au bureau de M. le juge de paix, rue Neuve derrière le Palais, Signé, **PAQUE**, notaire. 99

mes de probité et de pa...  
modeste boulanger dans une ville toute occupée  
aux manuels, et où les études passaient alors pour  
de luxe que les fabricants eux-mêmes se permet-  
n'ont garde de faire donner à son fils une

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1794,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui faisait le

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'annateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

M<sup>e</sup> Léandre DELVAUX, avocat près la cour d'appel de Liège, y demeurant rue du Pot d'Or, n° 621, syndic provisoire, à la faillite de Mathilde Walsh, née Wallinger, ci-devant restaurateur, rue Basse-Sauvenière, nommé par jugement du tribunal de commerce de cette ville, en date du 2 juillet dernier, enregistré le 6 même mois, par de Harlez, conformément aux dispositions de l'article 582 du code de commerce.

Invite les créanciers de ladite faillite à se présenter dans le délai de quarante jours, par eux ou par leurs fondés de pouvoirs, en son domicile, ou au greffe du tribunal de commerce de cette ville, afin de déclarer à quel titre et pour quelle somme, ils sont créanciers, et de remettre leurs titres de créance.

Les créanciers doivent se munir d'un extrait de leur patente.

JEUDI 30 JUILLET 1835, à 2 heures de l'après-midi, l'administration municipale de Sprimont fera remettre à bail aux enchères au local ordinaire de ses séances, le droit d'extraction des pierres à paver, dans le terrain communal de Hagobeld sur l'Amblève.

Aux charges et conditions à voir au bureau de l'administration à Sprimont.

Le 12 août 1835, à neuf heures du matin, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix du canton du Sud de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-St-Martin, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. Une pièce de terre de cinq verges grandes, à la voie de Tilice, commune de Fexhe et Slins.

2<sup>e</sup> Lot. Une aussi de cinq verges, au Thier de Villers St-Simon.

3<sup>e</sup> Lot. — Une de trois verges, en la hauteur dudit Fexhe-Slins.

Ces trois pièces sont détenues par Henri Florin, d'Enixhe.

4<sup>e</sup> Lot. Une pièce de cinq verges grandes, dans le fond d'Enixhe, commune de Fexhe-Slins, exploitée par André Lhoest, d'Heure le Roman.

5<sup>e</sup> Lot. Une de dix verges, à Fexhe-Slins, affermée à Olivier Warrin et à l'épouse Maloir.

6<sup>e</sup> Lot. Une de six verges, située à Pousset, au Verd-Fossé, exploitée par le sieur Léonard.

7<sup>e</sup> Lot. Une prairie de quatre verges grandes dix petites, située à Villers l'Évêque, détenue par Jean Pierre Fastré et les époux Rubens.

8<sup>e</sup> et dernier lot. Une pièce de terre de trois verges, en la commune de Slins, sur le Chandelat, détenue par les enfants de Lambert Delvaux.

S'adresser à M. le juge de paix ou audit M<sup>e</sup> DUSART, pour connaître les conditions.

### VENTE

## MOULIN A VENT, DE SERON.

JEUDI prochain, 30 JUILLET 1835, à 2 heures précises de relevée, les époux ROUCHET, feront VENDRE publiquement et aux enchères chez le sieur Ernest DELCOURT, cabaretier, à Acoisse et par le ministère du notaire FRALPONT, de Bardinne, un MOULIN à faire du grain farine, mû par le vent, une maison joignant, servant d'habitation pour le meunier, avec grange, écurie, étable, puis four, fournil, cour, jardin, prairie et closière, le tout formant un ensemble et située à Seron, commune de Forville, province de Namur, d'une superficie de 191 perches 80 aunes, (2 bonniers 4 verges grandes mesure locale).

Cette propriété étant susceptible d'être divisée en plusieurs lots, sera exposée en masse ou en détail au gré des amateurs.

On accordera à l'acquéreur des grandes facilités pour le paiement.

### A LOUER POUR LE 15 MARS 1836,

Dans la commune de la Gleixhe, à trois lieues de Liège, canton de Hollogne aux Pierres, premier district de la province de Liège.

1<sup>o</sup> Un MOULIN à farine, mû par l'eau qui ne manque jamais, avec 9 bonniers de jardin, prairies, verger et terres labourables. Il y a à ce moulin trois meules, une pour le froment, une pour le seigle, la troisième meule est une hessie pour perler l'orge et l'épeautre. Il y a aussi une batterie au chanvre. Ce moulin est neuf, n'étant bâti que depuis peu d'années; tous les bâtiments sont couverts en ardoises.

2<sup>o</sup> Une FERME de quinze bonniers de terres et prairies dont les bâtiments sont neufs et presque tous couverts en ardoises.

3<sup>o</sup> Une autre FERME de quatre vingt cinq bonniers de terres labourables, jardins, vergers et prairies; la moitié des bâtiments est couverte en ardoises.

S'adresser au château de Hautepeppe, situé dans ladite commune de la Gleixhe.

MAISON à VENDRE, ayant deux entrées, l'une au qua de la Sauvenière, n° 817; et l'autre rue Basse Sauvenière. Elle est composée de 2 pièces et d'une cuisine au rez de chaussée, deux petites caves, 3 pièces au 1<sup>er</sup> étage, 2 au 2<sup>e</sup> étage et 4 petites pièces au 3<sup>e</sup>, pompe et cour. S'adresser à M. NOSENT, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9, pour connaître le prix et les conditions de la vente.

## VENTE DE BOIS SCIÉS.

MERCREDI CINQ AOUT 1835, à neuf heures précises, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité des plus belles et des plus considérables de BOIS SCIÉS, savoir: une quantité extraordinaire de planches, quartiers, barreaux, feuilletés et foncures en chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur depuis 12 jusqu'à 14, 15, 16 et 17 pieds, une partie considérable de posselets, terrasses et wères, de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre; beaucoup de horrons de chêne, de frêne, de platane, de bouleau, de hêtre et de gros horrons d'orme; une très-grande quantité de rais et jantes, etc., etc. Argent comptant.

LUNDI, 10 AOUT 1835, à dix heures du matin, le notaire CHAPPELLE VENDRA aux enchères publiques en son étude à Hoy, une RENTE PERPETUELLE de 581 francs 95 cent. (478 florins 15 sous Brabant Liège), due indivisément par Mme. veuve Chartier, d'Amisim, et M. de Lamine, de Liège, au capital à trois pour cent de fls. 15,958, 6 sous 3 l. Brabant-Liège.

Les titres primitif et reconnaissant de cette rente, hypothéquée sur une masse de biens très-considérables, ainsi que les bordereaux d'inscription, sont déposés en l'étude dudit notaire, où l'on peut en prendre communication, avant le jour de la adjudication.

VENDREDI 14 AOUT 1835, à deux heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M<sup>e</sup> Alex : Ophoven, juge paix, en son bureau rue Neuve, derrière le palais, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit, situés à Jupille, rue de Meuse, savoir :

1<sup>er</sup> Lot. UNE PRAIRIE de 52 perches 313 palmes joignant à la veuve Dupuis, à Lambert Rasquet, à Martin Hanquet et à un chemin.

2<sup>e</sup> Lot. UN BATIMENT et 6 perches 539 palmes de jardin, tenant au biez du Moulin, au chemin et à Etienne Delsemme.

3<sup>e</sup> Lot. UN JARDIN de 3 perches 269 palmes joignant à Lambert Baptiste, à Jean Martin et au chemin.

Aux conditions que l'on peut voir au dit bureau et en l'étude du notaire PAQUE.

## ADJUDICATION

D'UNE

## BELLE PROPRIÉTÉ, ETC.

Le JEUDI 30 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, place St Pierre, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit, situés à DOLEMBREUX, près de Beaufays, commune de Sprimont, à trois lieues de la ville de Liège, dans un site charmant :

1<sup>er</sup> Lot. — Une jolie maison de campagne, bâtie dans le goût moderne avec remise, écurie, jardin, bois, bosquet et étangs, plus un corps de ferme et bâtiments propres à son exploitation en très bon état avec jardin, prés et terres, le tout d'une contenance de 24 1/4 bonniers métriques et ne formant qu'un ensemble.

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison avec grange, écurie, fournil, cour, puits et 3 bonniers 50 perches environ de jardin, prairies et terres labourables.

3<sup>e</sup> Lot. — Une maison avec jardin, pré et bois contenant 15 perches 90 aunes.

4<sup>e</sup> Lot. — Une prairie nommée le Pré Renard d'une contenance de 21 perches 20 aunes.

5<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de pré et terre dite le Pré à l'Huile d'une contenance de 35 perches 20 aunes.

6<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre nommée le Morceau Platay, contenant 14 perches 10 aunes.

7<sup>e</sup> Lot. — Une pièce de terre, bois et broussailles, dite le Chaffour, contenant 4 bonniers 37 perches.

8<sup>e</sup> Lot. — Et une pièce dite Bojuetaux, située dans la heid de Dolembreux, contenant 20 perches.

Les adjudicataires auront pleine sûreté et grande facilité pour le paiement. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions.

A VENDRE aux enchères publiques, MARDI 4 AOUT prochain, à 3 heures de relevée, en l'étude du notaire DE BEFFE, une MAISON, cotée n° 273, avec toutes dépendances, avantageusement située pour le commerce, place de l'Université, coin de la rue Sœurs de Hasque; sous les clauses à voir chez ledit notaire.

## PROVINCE DE LIEGE. — Travaux publics.

AVIS. — Mercredi 5 août 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, il sera procédé à l'adjudication publique par soumission et aux enchères; savoir :

1<sup>o</sup> De divers ouvrages neufs ou de reconstruction et de diverses réparations à exécuter dans la partie du palais de justice à Liège, occupée par la cour d'appel, par la cour d'assises et par le tribunaux de première instance et du commerce.

2<sup>o</sup> De divers ouvrages à faire dans les locaux à l'usage de la maison de Sûreté civile et militaire de Liège, et de divers objets mobiliers à fournir pour le service de la dite maison de Sûreté depuis le premier juillet 1835 jusqu'au 30 juillet 1836.

On peut prendre connaissance du devis d'après lesquels il sera procédé à cette adjudication à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 17 juillet. — Métalliques, 102 1/2. Actions de la banque 1330 0/0.

Fonds anglais du 24 juillet. — Cons. 99 3/8. belges, 100 0/0. Holl. 54 7/8. Port. 92 0/0. Esp. cortés, 52 0/0. le ven. 7 1/2, passive 14 1/4. Diff. 24 1/4. Brésil. 86 0/0. le ven. 37 1/4. Mex. 37 1/4. Espagne. 1834, 00 0/0.

Bourse de Paris, du 25 juillet. — Rentes, 5 1/2, fin cour., 109 20. — Rentes, 3 p. c. 79 40, fin cour. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 97 25, fin cour. — 97 35. — Emprunt Guebhard, 43 0/0, fin courant, 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 1/4, fin courant, 00 00. — Trois p. c. 26 3/4, fin courant, 00; différée, 17 0/0. Cortés, 40 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 102 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 100 3/4, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 000 0/0. — Coup. cortés, 23 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 24 juillet. — Dette active 55 7/8. Dito, 5 1/2, 101 3/4 0000. — Dito Différée, 0 00/00 00. — Bill. de chance 25 1/8. — Syndi. d'amor. 94 5/8. — 3 1/2 1/2, 80 0/0 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0. — Bill. du ven. 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 3/4 0. — Rente et comp. 101 7/8. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8. — C. H. 1831, 1833 99 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/2. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 0 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 41 3/8. — Dito à Londr., 3 1/2, 26 3/8 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 11 1/6. — Bons cortés à Lond. 38 0/0 000. — Coupons des cortés 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques 99 3/8. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 1/4. — Grecs. — Lots Prussiens 105 3/4.

### Bourse d'Anvers du 25 juillet.

Changes.	à courts jours	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 1/2 p.		
Londres	12 13 3/4	12 07 1/2	
Paris	47 5/16	A 47 0/00	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 9/16
Hambourg.	35 5/16	00 0/0	35 0/0

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 A. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. — Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente ven. 88 1/4 et 99 0/0. — Espagne. Guebhard, 41 0/0 00 P. — perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam 0/0 P. — Idem diff., 47 1/8 P.

### Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols qui tendaient à la hausse à la bourse ont bientôt fléchi et sont restés faibles, notamment les cortés cause des fortes ventes qui se sont faites pour compte Bruxelles.

Perpétuelles, 41 0/0 A. — Cortés 37 1/8 A. — Coup. dito 00 0/0 0. — Dette différée, 17 0/0 A. — Oblig. Ard. 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 1/2 P. — Cortés 39 1/2 A. — Dette diff. 17 3/4 P.

### MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

250 caisses sucre Havane blond, de florins 20 3/4 à 1 1/2 entrepôt.  
200 caisses et  
200 barils } Sucre Fernambouc blanc à florins entrep.

### Arrivages au port d'Anvers, du 24 et 25 juillet.

Le koff hanovrien Vrouw Helke c. Boyer, v. d'Emden, blé sarasin et avoine.

Le koff hanovrien Ebina, c. Heerdes, ven. d'Ookzyl, d'avoine.

Le koff hanovrien Vr. Christina, c. Bus, v. de Hambourg, d'avoine.

Le koff oldenbourgeois George, c. Tryber, v. de Rusterzyl, d'avoine et beurre.

Le koff oldenbourgeois Vr. Maria, c. Bultens, v. de Rolletdam, ch. de café.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, cap. Morfee, venant de Londres, ch. d'indigo, manufactures, 70 passagers et voitures.

Le koff hanovrien Hoffnig, c. Ariens, v. de Carolinerzyl, d'avoine et d'orge.

Le koff hanovrien Wilhemina, c. Jongbloed, v. d'Emden, d'avoine et beurre.

Le koff hanovrien Catharina, c. Luyker, v. de Hambourg, de diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 25 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/4 0. Emprunt de 48 mill., 100 7/8 P. — Actions de la société générale (5) 835 0/0 0. Société de comm. de cette ville, 118 1/2 A. Banque de Belgique (5) 114 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 1/4 0. — Espagne. Guebhard, 41 1/4 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2. 41 0/0 P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 00 0/0 0. Cortés à Londres, 00 0/0 000 0. Dette différée, 17 1/4 P.

### MARCHÉ DE HASSELT, du 24 juillet.

From. l'hect., 15-80 — Seigle, 10-20 — Orge, 9-85 — Sarrasin, 8-50 — Avoine, 8-75 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 4-45.

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège.